

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 5 (1929-1930)

**Heft:** 24

**Artikel:** La neutralité suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-710312>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'autre et travaillent mutuellement selon les besoins. Par temps brumeaux, par exemple, le ballon ne pourra observer qu'à 3 ou 5 km.; à ce propos, l'avion lui sera supérieur. Mais, en temps normal, les observateurs peuvent travailler sur un front de 10 km. de largeur et de 10 à 12 km. de profondeur, le ballon stationnant à 2000 mètres.

Au sujet de sa vulnérabilité, le ballon est une cible comme tout autre matériel de guerre; il a la possibilité de changer l'altitude assez rapidement et de se déplacer latéralement. Au point de vue de la défense aérienne, certains pays utilisent les ballons captifs contre les attaques d'avions de bombardement, en organisant une véritable souricière, grâce à la création de «filets aériens». Ces filets sont suspendus d'un ballon à l'autre et peuvent détruire toute machine qui les rencontrerait dans son vol.

En France, l'armée utilise plus spécialement les ballons de 800 mètres cubes, l'Italie emploie les 800 à 1100 mètres cubes et nous possédons en Suisse des 1400 mtrs. cubes. Les ballons captifs à moteur se sont avérés une nécessité en Suisse, par suite de l'énorme réseau de fils électriques qui sillonnent le pays. Le but de ces moteurs, adaptés aux ballons, est de faciliter le transport au sol et le passage de ces différentes lignes à haute tension. Actuellement, les ballons modernes 1928-1929 sont munis de moteurs Anzani 50 CV.

Au sujet du travail de nos aérostiers, ajoutons qu'un observateur de ballon est capable, s'il le faut, de diriger le feu de deux à trois batteries d'artillerie simultanément. Les mesures se font à l'aide d'instruments de précision, qui permettent des calculs à quelques mètres près; disons aussi qu'une arme de défense à l'égard de nos ballons captifs est à l'étude en ce moment. Quant aux moyens de sauvetage, nos aérostiers possèdent chacun, à l'instar de nos aviateurs, un parachute du type *Salvator*.

Dans le domaine de notre aéronautique nationale, l'aviation militaire tient incontestablement la première place. Mais l'aérostation, de son côté, joue aussi un rôle important et digne d'intérêt.

**Ernest Naef.**

## Billet du jour

Il y a quelques semaines le journal «Le Jura» de Porrentruy écrivait les lignes suivantes: «il a été constaté, paraît-il, que lors de l'entrée en service nos soldats ne sont plus habitués comme autrefois à la marche et qu'un entraînement est nécessaire en vue des longues randonnées. Cela provient du fait qu'on va de moins en moins à pied. En effet, sur les routes les piétons sont l'exception et même le vélo qui nécessite encore l'activité des jambes, tend de plus en plus à être remplacé par la motocyclette. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, du côté des jeunes surtout, on n'est plus habitué à la marche, exercice hygiénique pourtant nécessaire!»

Bravo! On oublie trop que les anciens Helvètes sont allés jadis, sous la conduite de Diviko, à pied naturellement, jusque près de Bordeaux pour y remporter une grande victoire . . . et qu'ils sont revenus ensuite dans leur pays!

Plus tard, les armées de Napoléon I ont fait davantage puisque durant plusieurs années elles ont parcouru l'Europe, du Portugal à Moscou, gagnant presque toutes les batailles!

Allons plus souvent à pied! Les médecins seront tous d'accord avec nous. La civilisation nous a dotés de maints moyens de locomotion qui sont nuisibles pour la santé. L'auto, la moto, l'avion, le dirigeable, le navire . . .

c'est très beau et c'est surtout nécessaire, mais n'oublions pas que Jean-Jacques Rousseau prétendait il y a bien des années que le seul moyen de voyager était d'aller à pied.

Vous saisissez d'emblée l'importance que ce problème a pour l'armée. L'infanterie est-elle restée la reine des batailles? . . . On peut discuter la chose depuis que l'artillerie de 1914 a joué le grand rôle que l'on sait et depuis l'entrée en scène des masses d'avions qui, demain peut-être, décideront du sort des combats. Mais sincèrement on peut croire qu'il faudra encore et toujours des fantassins aux armées futures. On objectera que, au cours de la bataille de la Marne, les Français vainqueurs furent conduits (armée de Paris) sur le théâtre des opérations en taxis ou sur toutes sortes d'autos. Bien! Mais les Allemands étaient venus à pied à travers la Belgique et durent s'en retourner de la même façon. C'est même grâce à la rapidité de leur marche qu'ils durent de n'être pas encerclés complètement!

On pourrait multiplier les exemples, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes. La guerre de position commence après les marches, décisives souvent pour le résultat final, du début des hostilités.

Ne comptons pas trop sur les moyens de transport quand une guerre est déclarée. En 1914 nos divisions se rendirent aux frontières ou sur leur emplacement d'attente à marche forcée; le charbon devait être économisé et les trains ne roulaient pas pour les soldats. Vous vous souvenez de ce qui arriva: pas entraînés, sous un soleil de feu, nos bataillons fondirent littéralement. Si un ennemi bien préparé se fut présenté devant nous, qu'aurions-nous fait? Notre devoir sans doute . . . mais nous l'eussions fait dans de bien mauvaises conditions! Et cela par manque d'entraînement à la marche de nos hommes qui par ailleurs sont d'excellents sportmen.

Marchons donc davantage; l'hygiène personnelle d'abord, l'armée ensuite auront à y gagner. C'est pourquoi il faut féliciter le commandant de la IIe division qui s'intéresse tout spécialement à cet admirable et utile exercice qui s'appelle «la marche». Nos Sous-Offs. ont inscrit aussi cette discipline au programme de leurs activités. Espérons pour le bien général des citoyens et du pays tout entier que nous redeviendrons de bons marcheurs, c'est-à-dire de bons soldats!

D.

## La neutralité suisse

Au moment où la Cour permanente de Justice internationale de La Haye va rendre un jugement qui intéresse notre pays tout entier à propos des zones franches de la Hte Savoie et du Pays de Gex, il est bon de rappeler que depuis 1815 jusqu'à maintenant, la Savoie faisait partie de la neutralité helvétique. Récemment nous avons renoncé à garantir cette neutralité qui n'a plus de raison d'être puisque depuis 1860 le roi de Sardaigne a cessé de régner de ce côté des Alpes. La neutralité suisse reste cependant pour nous tous une évidence qu'il importe de faire admettre par tous les pays.

La Société des Nations l'a reconnue; c'est à nous maintenant de savoir la défendre! Après le Colonel Schibler qui en a parlé avec autorité dans notre dernier numéro il nous a paru opportun de rappeler l'étude dite au Bureau des Conférences, de l'Etat-Major de l'armée, parue en Janvier 1915. On était alors en pleine guerre; le temps a passé: la neutralité reste!

### Introduction.

Il ne faut pas faire de la neutralité une notion abstraite s'appliquant indistinctement à tous les états neu-

tres. Il y a autant de neutralités qu'il y a d'états neutres. Cependant on peut faire quelques distinctions générales :

### 1. entre neutralité et neutralisation:

**Neutralisation:** Action de rendre neutre. — Neutraliser un pays, un territoire, c'est stipuler qu'en tout état de cause ce pays ou ce territoire sera placé en dehors des hostilités et ne pourra, même en temps de paix, recevoir des garnisons ou des fortifications. La neutralisation dans ce sens peut se faire au profit d'un état et constituer à la charge d'un autre état une servitude : ainsi neutralisation de la Haute-Savoie (traité 1814), servitude au profit de la Suisse et à la charge de la Sardaigne, puis de la France.

**Neutralité:** Etat de celui qui reste neutre. — On donne le qualificatif de neutres aux états qui, dans une guerre, ne prennent point parti pour l'un des belligérants et se tiennent à l'écart de la lutte. Non seulement ils ne sont pas, avec l'un des belligérants, les ennemis de l'autre, mais encore ils sont réputés impartiallement les amis de tous les deux. L'idée de neutralité implique quelque chose de volontaire et d'actif qui manque à la neutralisation.

### 2. entre neutralité temporaire, celle qui se produit dans un cas déterminé

### 3. entre neutralité perpétuelle, celle que le droit public des nations a consacrée.

## I. Historique.

L'idée de neutralité fait son apparition au 16ème siècle. Après les échecs subis par la Suisse comme grande puissance (Marignan) et les luttes de la Réforme, la Suisse s'est trouvée dans un état de faiblesse telle qu'elle ne pouvait plus jouer de rôle européen.

### Première période: 17ème et 18ème siècles.

C'est le régime patricien qui a le premier conçu les idées essentielles sur lesquelles repose la Suisse actuelle: 1. l'idée de neutralité; 2. la nécessité pour la Suisse d'être juridiquement indépendante; 3. la nécessité d'une défense commune; 4. la paix confessionnelle à l'intérieur.

L'indépendance absolue de la Suisse est reconnue au traité de Westphalie en 1648. En 1647, le défensional de Wyl dresse le plan d'une armée fédérale. La paix confessionnelle est assurée par le traité d'Aarau en 1712. Les Diètes se tiennent volontairement à l'écart de la politique européenne, durant toutes les grandes guerres : guerre de trente ans, guerre de Louis XIV, guerre de la succession d'Autriche etc.

Cependant notre neutralité fut violée 3 fois: 1. en 1633 par l'armée suédoise du maréchal Horn qui franchit le Rhin à Stein (siège de Constance); 2. en 1634 par les impériaux; 3. en 1709 par l'armée du prince Eugène et de Mercy qui passe le Rhin et marche sur la Haute Alsace par territoire suisse; 4. dans les guerres de la Valteline, guerres qui ont ensanglanté les Grisons de 1620 à 1637.

### Remarque importante:

Ces violations de neutralité n'ont eu lieu que lorsque les Suisses ont été divisés. Lors de la violation de 1633 à 1634 il y eut véritable complicité entre un clan de Zurichois et les Suédois, les Zurichois ayant appelé les Suédois pour des motifs confessionnels. Quant à la violation de 1709 «elle est», dit Dierauer (tome 4, p. 186) «imputable à la Confédération toute entière, dont les hommes d'Etat sous l'empire des discordes confessionnelles attachaient trop peu d'importance aux dangers

extérieurs et qui s'étaient d'ailleurs divisés, — les catholiques soutenant la candidature de Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, au trône d'Espagne, les réformés tenant le parti de la Hollande et de l'Empereur.

Lors des guerres de la Valteline, la violation du territoire grison n'a été possible que parce que les Grisons étaient divisés par familles, clans et par religions. En résumé, durant les 17ème et 18ème siècles la neutralité suisse est reconnue dans son ensemble, violée partiellement et momentanément.

### Deuxième période: La Révolution française et l'Empire.

Dès 1792 la Suisse et ses alliés déclarent leur neutralité, neutralité qu'ils maintiennent même contre les Emigrés. En 1798 violation de la neutralité par la France, causée 1. par la division des Suisses en deux partis, l'un conservateur exagéré, l'autre révolutionnaire à outrance; 2. par l'insuffisante préparation militaire des Suisses; 3. par l'insuffisance des gouvernements qui paralysèrent l'armée et se refusèrent aux réformes urgentes.

En 1799, la Suisse devient le théâtre de la guerre européenne (bataille de Zurich).

En 1813, nouvelle violation, mais par les alliés, violation acceptée par la Suisse qui vit dans les alliés des libérateurs. Notre patrie d'ailleurs avait été rendue matériellement impuissante par Napoléon (levée annuelle de troupes suisses destinées à la Grande Armée, ruine économique par le blocus continental).

### Troisième période: La neutralité depuis 1815.

Elle est reconnue au congrès de Vienne et à la conférence de Paris; mais les puissances jusqu'au milieu du siècle semblent la considérer surtout comme un moyen de s'immiscer dans les affaires suisses.

La neutralité helvétique est menacée 1. en 1838, affaire de Louis-Napoléon, devenu citoyen suisse et dont le gouvernement de Louis Philippe demandait l'expulsion. 2. en 1847, le Sonderbund. 3. en 1856—57, affaire de Neuchâtel.

## II.

### En quoi consiste cette neutralité.

Voici les passages essentiels de l'acte de reconnaissance signé par les principales puissances à la Conférence de Paris (texte de Pictet de Rochemont lui-même):

«Les puissances signataires de la déclaration de Vienne du 20 Mars, font par le présent acte, une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse et elles lui garantissent l'intégrité (1) de son territoire dans ses nouvelles limites... Les puissances signataires de la déclaration du 20 Mars reconnaissent authentiquement par le présent acte que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.» — Puissances signataires: Autriche, Prusse, Russie, France, Grand-Bretagne, Portugal. L'Italie qui n'a jamais adhéré à cette déclaration a pourtant déclaré récemment dans un communiqué officiel au Conseil fédéral qu'elle reconnaissait notre neutralité et se considérait comme liée par le Traité de Paris. Remarquons que Pictet de Rochemont avait reçu pour instructions d'éviter que la neutralité fut garantie formellement, pour éviter une tutelle des puissances.

Différences entre les neutralités belge, luxembourgeoise et suisse:

1. **Luxembourg** (neutralité garantie, 11 mai 1867): degré le plus bas; défense d'avoir une armée et des forteresses. Presque une neutralisation.

2. **Belgique** (Conférence de Londres du 4 novembre 1830 au 19 avril 1839): la Belgique forme un état perpétuellement neutre et est obligée d'observer cette neutralité envers tous les belligérants. Elle ne peut donc déclarer la guerre. Elle a cependant le droit d'avoir une armée et des forteresses (mais ces forteresses doivent être de simple protection du pays). La neutralité de la Belgique lui est constitutionnelle et pour ainsi dire congnitale. Elle est liée à son existence même.

3. **Suisse**. C'est une neutralité librement demandée, revendiquée et consentie, voir article 8 de la Constitution 1874: «La Confédération a seule le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ainsi que de faire avec les Etats étrangers des alliances et des traités. . .»

Les neutralités de la Belgique et du Luxembourg sont des limitations de souveraineté. Il n'en est pas de même de la neutralité suisse. C'est une attitude librement adoptée par la Suisse, comme conforme à ses intérêts. Maxime de politique étrangère.

Au point de vue militaire, il faut distinguer nettement entre la neutralité politique et l'offensive stratégique en cas de guerre. Ainsi en 1857 le Général Dufour reçut du Conseil Fédéral des instructions portant «qu'il pourrait . . . dans le cas où une armée étrangère commencerait une marche effective contre la frontière suisse, prendre l'offensive sans égards aux limites de la Suisse qu'il franchirait au besoin» (Vargas: L'affaire de Neuchâtel. Lausanne-Bâle 1913, p. 99).

#### Conclusions.

1. Nécessité d'une armée forte, matériellement et moralement, comme seule capable de sauvegarder l'indépendance de la Suisse et de faire respecter la neutralité. Nécessité d'une confiance pleine et entière dans les chefs de l'armée et dans l'autorité gouvernementale.

2. Nécessité d'une bonne diplomatie.

3. Nécessité de l'union entre les Suisses, car les divisions entre Suisses appellent l'étranger, comme l'histoire le prouve.

A l'heure actuelle, la neutralité devient une des expressions les plus fortes de l'idéal suisse: notre pays ne doit-il pas représenter en Europe l'idée de la collaboration des races, et n'est-ce pas trahir en quelque sorte la patrie que de prendre parti avec trop de violence en faveur de l'un quelconque des belligérants? Notre pays a un rôle si nécessaire à jouer en Europe, que le meilleur moyen pour nous d'être de bons Européens, c'est d'être de bons Suisses.

#### Bibliographie.

**J. Dierauer:** Der Zug der Schweden gegen Konstanz. 1633. Frauenfeld, Huber & Cie.

**Focherini, Attilio:** Della condizione giuridice dei belligeranti in territorio neutro. Modena. G. Ferraguti. 1906.

**Frey, Emil:** Neutralität. Bern. Verlag Encyklopädie 1906.

**Gagliardi, E:** La neutralité et la conception suisse de l'Etat. *Bibliothèque universelle*. Lausanne. Novembre 1914.

**Guillon, Ed.:** Napoléon et la Suisse. Lausanne. Payot & Cie.

**Hofer, Cuno:** Le rôle de la neutralité dans notre politique étrangère. *Revue militaire suisse*. Zurich. Libr. C. Wettstein. 1911.

**Huber, Max:** Das Neutralitätsrecht in seiner neuesten Gestaltung. Zürich. Schulthess & Cie. 1908.

**Schollenberger, J.:** Die Schweiz seit 1848. Berlin. O. Häring. 1908.

**Schweizer, Paul:** Geschichte der schweizerischen Neutralität. Frauenfeld. 1895.

**Richter, Siegfried:** Die Neutralisation von Staaten, besonders die der Schweiz, Belgien, Luxembourg (Berlin D. W. Rotschild, 1913).

(1) L'intégrité du territoire est garantie; non la neutralité qui est simplement reconnue.

**NACHRICHTEN  
AUS DEM SCHWEIZ.  
UNTEROFFIZIERSVERBAND.**

**Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich - Telephon 57.030  
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof - Paketadresse: Sihlstrasse 43, Zürich 1**

**NOUVELLES  
DE L'ASSOCIATION SUISSE  
DES SOUS-OFFICIERS.**

## Schweizerische Unteroffizierstage 1933

### Aufruf an die Sektionen des S. U. O. V.

Die Durchführung der nächsten Schweizerischen Unteroffizierstage ist durch die Delegiertenversammlung Rorschach der Sektion Genf für das Jahr 1933 übertragen worden. Das schweizerische Unteroffizierskorps wird in der Völkerbundsstadt erneut Zeugnis seines ernsten Willens ablegen, für die Landesverteidigung mit aller Kraft einzutreten und an seiner Weiterbildung zum Nutzen der Armee unablässig zu arbeiten.

An die meisten unserer Sektionen stellt die Beteiligung an den Unteroffizierstagen 1933 zufolge der exzentrischen Lage Genfs grosse finanzielle Anforderungen. Trotzdem muss es der feste Wille jeder zielbewussten Sektionsleitung sein, an unserer grössten und

wichtigsten Veranstaltung teilzunehmen. Die finanzielle Vorbereitung muss daher überall heute schon getroffen werden. **Wir fordern alle unsere Sektionen dringend auf, ungesäumt Massnahmen einzuleiten, die geeignet sind, bis 1933 genügend Geldmittel sicherzustellen.** Es kann sich dabei um die Einrichtung von Reisekassen, Bildung von besonderen Fonds, Rückstellung von Auszahlungsgeldern in den Disziplinen, Sammlung freiwilliger Spenden etc. etc. handeln. Findige Sektionsleitungen werden, unter Anpassung an die lokalen Verhältnisse, Mittel und Wege genug erkennen, die geeignet sind, den vorgesehenen Zweck zu erreichen.

Der Zentralvorstand erwartet, dass alle Sektionen auch hier ihre Pflicht tun werden, geleitet vom starken Willen:

**«Wir wollen nach Genf!»      Der Zentralvorstand.**